

Cayeux sur mer le 5 février 2014

ARRETE N° 014-029

Le maire de CAYEUX SUR MER
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19 ;
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-4, L. 123-7, R. 123-13 à R. 123-16 ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2013-10-08 en date du 16 OCTOBRE 2013 prescrivant LA MODIFICATION DU Plan d'occupation des sols,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-01-02 en date du 29 janvier 2014 approuvant le projet de modification du plan d'occupation des sols,
Vu la décision du président du tribunal administratif d' Amiens n° E13000392/80. en date du 20 DECEMBRE 2013 désignant M Descamps Jean-Pierre en qualité de commissaire-enquêteur Titulaire pour l'enquête publique relative au projet de modification du Plan d'occupation des sols,
Vu le dossier d'enquête publique,

ARRETE

Article 1er

Le projet de modification du Plan d'occupation des sols de Cayeux sur Mer est soumis à enquête publique, du 3 Mars 2014 au 5 Avril 2014.

Article 2

Le président du tribunal administratif d'Amiens a désigné M. DESCAMPS Jean-Pierre en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Brigitte DEVILLERS-RACINE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3

Le dossier d'enquête, constitué du projet de modification du plan d'occupation des sols, , peut être consulté en mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9h à 12 heures .

Article 4

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, est ouvert en mairie, afin de permettre au public de présenter ses observations.

Le public peut également peut également adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante 138 Rue du Maréchal Foch à Cayeux sur Mer ou les exprimer oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences mentionnées à l'article 5 ci-après.

Article 5

M. DESCAMPS Jean-Pierre se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :
Jeudii 6 mars 2014 de 9 h à 12 heures
Vendredi 21 mars 2014 de 14 h à 17 heures
Samedi 5 avril 2014 de 9 h à 12 heures

Article 6

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont adressés au maire, au préfet et au président du tribunal administratif dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique et pourront être consultés en mairie.

Article 7

La modification du plan d'occupation des sols sera approuvée par le conseil municipal.

Des informations complémentaires relatives au plan d'occupation des sols peuvent être demandées auprès du service urbanisme en mairie de Cayeux sur Mer .

Article 8

Un avis mentionnant les dates, lieux et horaires de la présente enquête publique sera publié au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux diffusés dans le département. Cet avis sera rappelé dans les mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également affiché, pendant la durée de l'enquête, en mairie, ainsi que dans tous les lieux permettant d'assurer l'information du public

Fait à Cayeux sur mer, le 5 Février 2014



Le maire
Bernard BLOUIN